

CIO / ONISEP : Le SNPTES reçu par le directeur de cabinet le 4 juillet

Avec les autres organisations de l'intersyndicale nationale, le SNPTES a été reçu en audience par le directeur de cabinet du ministre de l'Éducation nationale, Christophe Kerrero, le 4 juillet.

Le SNPTES s'est associé à la défense du service public de l'orientation représenté par les CIO mais aussi par l'Onisep. L'Office national d'information sur les enseignements et les professions, opérateur public du ministère, est spécialement visé par le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui devrait être voté (en procédure accélérée) cet été.

Au cours de l'audience, le SNPTES a :

- souligné la forte mobilisation des personnels contre le transfert des délégations régionales de l'Onisep (DROnisep) aux régions, exprimé via le vote-action qui a recueilli 94 % de NON avec un taux de participation de près de 78 % ;
- expliqué une nouvelle fois la forte imbrication des missions nationale, régionale et académique assurées en DROnisep ;
- rappelé que la polyvalence / polycompétence des personnels en région rend impossible le découpage en ETP (équivalents temps plein) des missions transférées ou non ;
- indiqué que les partenariats avec les régions pourraient être renforcés et développés sans pour autant comporter un transfert des personnels ;
- pointé le délai extrêmement court de mise en œuvre du transfert aux régions d'environ 200 personnes sur 500 au 1^{er} janvier 2019.

Le directeur de cabinet s'est montré inflexible sur le projet concernant l'Onisep.

La méthode reste inchangée : le vote de la loi puis la mise en œuvre concrète a posteriori, via les préconisations du rapport Lacroix. Pas de réflexion en amont, on réfléchit en marchant.

Quelle mission pour l'Onisep à l'avenir ? Les relations entre l'Onisep et les régions s'établiront quant à elles au gré des conventions locales. On lui concède quelques emplois en documentation pour qu'il puisse rester le référent national concernant la base de données sur la formation initiale et la formation continue, mais le ministère ne trace aucune ligne directrice pour son opérateur.

Quel devenir pour les personnels ?

Les seules assurances obtenues : un calendrier de mise en œuvre qui prendra en compte le calendrier scolaire sur lequel est adossée la gestion des carrières de certains personnels et l'assurance pour les personnels de ne pas être contraints à la mobilité géographique ni statutaire vers les régions.

Mais que penser de ce discours quand on sait qu'une partie des personnels aura de grandes difficultés à trouver des postes hors Éducation nationale s'ils refusent le transfert, notamment les ITRF et personnels d'orientation, dont les métiers ne trouvent pas de correspondance dans la fonction publique territoriale ?

L'orientation ne fonctionne pas en France et les services ont mauvaise réputation, voilà une opinion communément répandue, d'après M. Kerrero, parmi les familles et les élus.

Les régions feront-elles mieux ? Ce ne sera plus la responsabilité de l'État, en tout cas, voici l'opinion cynique de notre gouvernement.

Le SNPTES sera au rendez-vous des prochaines négociations avec le ministère relatives aux ressources humaines de l'Onisep.

*Suzanne Albano, déléguée SNPTES pour l'ONISEP
Choisy-le-Roi, le 10 juillet 2018*